

Procédure de COMMANDE au sein de la FFPB

La Commission des Finances a décidé de mettre en place un contrôle et un suivi performant de toutes les commandes et de tous les paiements concernant la FFPB.

Procédure à respecter

La FFPB interdit à l'ensemble de ses intervenants de commander directement en son nom.

Pour tous besoins, il est obligatoire d'utiliser le Bon de Commande FFPB à disposition à notre siège ou à télécharger sur notre site au format PDF.

Le non-respect de cette procédure entraînera un refus de la facture finale.

Il est donc recommandé à chacun de prévoir à l'avance ses besoins en matériel, location de fronton, voyages et déplacements...

Même une dépense acceptée par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports doit passer par une commande auprès de la FFPB et doit donner lieu pour paiement à une facture ou un justificatif comptable.

Je vous remercie de respecter cette procédure.

Lilou ECHEVERRIA
Président